

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette de Sainte-Ursule, le 15 mai 2025 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Roger Michaud.

15 mai 2025

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

M. Roger Michaud, Maskinongé, Président
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
M. Pascal Trudel, Saint-Léon-le-Grand
M. Martin Lamy, Yamachiche
M. Alain Deschênes, Saint-Justin
M. Michel Pelletier, Sainte-Angèle-de-Prémont

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, Secrétaire-Trésorier
Mme Luce Beaudin, Responsable des opérations par intérim

Était absente :

Mme Sylvie Noël, Louiseville, Vice-Présidente

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le président d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Consommation hebdomadaire
4. Suivi des nappes de la Régie
5. Pluviométrie
6. Information sur les opérations et équipements
 - 6.1 Rapport des opérations
 - 6.2 Analyse physico-chimique des puits
 - 6.3 Demande de permission d'installation d'une clôture
 - 6.4 Remplacement d'une échelle
 - 6.5 Échelle pour accès aux cuves de carbonate
 - 6.6 Détecteurs de monoxyde de carbone industriels
7. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2025
8. Dépôt et adoption de la correspondance
9. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
10. Approbation du paiement des comptes
11. Dépôt des résultats financiers au 30 avril 2025
12. Suivi des heures accumulées des employés
13. Varia
 - 13.1 Nomination des vérificateurs externes pour l'année 2025
 - 13.2 Adoption d'une politique sur la consommation d'alcool ou de drogues
 - 13.3 Assurance collective – Délégation à la MRC de Maskinongé
 - 13.4 Mandat de gestion du programme du regroupement régional d'assurance collective
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2025-05-072

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport habituel préparé en date du 12 mai 2025 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

4. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Madame Luce Beaudin dépose les graphiques préparés en date du 14 mai 2025 qui illustrent le niveau des nappes.

5. PLUVIOMÉTRIE

Le rapport du suivi de la pluviométrie sera présenté à une séance subséquente.

6. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

6.1 RAPPORT DES OÉRATIONS

Rapport sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- a) Le drainage annuel du réseau de la Régie se déroulera du 26 mai au 20 juin 2025.
- b) Nous avons envoyé 11 manomètres chez Conval Québec pour qu'ils soient recalibrés et emplis de glycérine. Il y en a 6 qui ont été réparés et 5 étaient non-réparables. Nous en avons commandé de nouveaux au coût de 213,00 \$ chacun.
- c) Nous avons eu la visite du préventionniste du Groupe Accisst le 29 avril pour la préparation du programme de prévention.

Priorités :

- Procéder à la mise en place d'un agent de liaison ;
- S'assurer que la politique harcèlement psychologique rencontre les ajouts du 27 septembre 2024 ;
- Installer un détecteur de monoxyde de carbone de type industriel dans les garages ;
- Peinturer la marche en bordure du bac de rétention des usines pour la rendre visible ;
- Se doter d'une procédure d'évacuation avec un point de rassemblement ;

Autres recommandations :

- Installer une affiche « Douche oculaire » sur la porte du laboratoire ;
 - Remplacer l'échelle pour descendre dans les tranchées non-conforme ;
 - Faire une fiche de cadenassage des portes de garage ;
 - Adopter une politique sur la consommation d'alcool ou de drogues.
- d) Nous avons commandé diverses petites pièces de fonte pour nos inventaires chez IBS Tuboquip au coût de 128,18 \$ plus taxes.
 - e) Les opérateurs sont allé voir les travaux réalisés l'automne passée pour la protection de la conduite de Saint-Justin afin de nous assurer que tout a tenu coup suite à la fonte des neiges.
 - f) Nous avons fait sortir les backups des panneaux électriques au Puits SA-21 et au BSA par Bergeron Électrique. Nous les avons envoyé, en plus de celui du photocopieur pour réparation chez AIE Informatique.
 - g) Le chauffe-eau a été installé au Puits SA-21 à la place du chauffe-eau instantané par Plomberie Pelletier Cartier.
 - h) La nouvelle tête du piézomètre a été installée en face du BSA.

- i) Nous avons fait déconnecter une vanne non-fonctionnelle au Puits SA-21 par Bergeron Électrique.
- j) Les dispositifs antirefoulement des usines ont été remplacés par Plomberie Pelletier Cartier.
- k) Le dispositif de protection du moteur du Puits SU-04 a été installé par Bergeron Électrique et programmé par Pompquip.
- l) La responsable des opérations par intérim et le secrétaire-trésorier ont rencontré le directeur du service des travaux publics de la Ville de Louiseville à propos des raccordements de service d'aqueduc. Il a présenté son cahier des exigences techniques. Nous allons nous en inspirer pour produire un cahier de procédures pour les interventions sur le réseau de la Régie et des exigences techniques applicable à toutes les municipalités.
- m) Nous avons eu la visite d'un groupe d'étudiant de l'UQAM pour une avant-midi.
- n) L'acheteur est venu chercher la vieille génératrice des Puits SA-23/24 le 13 mai 2025.
- o) La stagiaire a terminé son stage le 15 mai 2025.
- p) L'appel d'offres sur invitation pour les services d'ingénierie pour le raccordement du Puits SA-25 a été lancé le 15 mai 2025.

Madame Luce Beaudin quitte la séance à 20 h 05.

6.2 ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE DES PUITES

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit procéder annuellement à l'analyse physico-chimique de ses puits ;

CONSIDÉRANT QUE Eurofins Environex dépose une soumission au montant de 5 065,00 \$ plus frais et taxes pour l'analyse physico-chimique des puits pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires pour procéder à l'analyse physico-chimique des puits sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Services d'analyse de laboratoire » et seront financés à même le fonds d'administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-05-073

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité :

QUE la dépense soit acceptée et que Eurofins Environex soit autorisé à procéder à l'analyse physico-chimique des puits pour l'année 2025 au coût de 5 065,00 \$ plus frais et taxes ;

QUE Monsieur Mario Paillé soit autorisé à signer la soumission pour et au nom de la Régie.

6.3 DEMANDE DE PERMISSION D'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Louiseville est propriétaire du lot 5334077 situé sur la rue Paul-Lemay en la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

CONSIDÉRANT QUE sur le lot 5334077 se trouve un puits d'observation servant à la Régie pour mesurer niveau de la nappe phréatique ;

CONSIDÉRANT QUE le niveau de la nappe phréatique est très élevée à cet endroit, donc à risque de contamination ;

CONSIDÉRANT QUE les lots limitrophes au lot 5334077 sont utilisés à des fins agricoles et sur lesquels il y a de l’épandage de fumier ou de lisier qui empiète sur le lot 5334077 et se retrouve près du puits d’observation ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est soucieuse de la qualité de son eau potable et aimerait installer une clôture délimitant le lot 5334077 afin de protéger le puits d’observation ;

CONSIDÉRANT QUE ladite clôture respecterait la réglementation à cet effet de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie pourrait réaliser les travaux tôt au printemps ou tard en automne pour ne pas nuire aux cultures des lots voisins ;

CONSIDÉRANT QUE pour l’implantation d’une clôture sur le lot 5334077, la Régie a besoin de la permission de la Ville de Louiseville ;

POUR CES MOTIFS :

2025-05-074

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l’unanimité que la Régie d’aqueduc de Grand Pré demande à la Ville de Louiseville la permission d’installer une clôture sur le lot 5334077 situé sur la rue Paul-Lemay en la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont afin de protéger le puits d’observation qui s’y trouve.

6.4 REMPLACEMENT D’UNE ÉCHELLE

CONSIDÉRANT QUE la Régie possède une échelle qui sert à descendre dans les tranchées ;

CONSIDÉRANT QUE cette échelle est abimée et ne respecte pas les normes du Règlement sur la santé et la sécurité du travail ;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa visite annuelle, le préventionniste de Groupe Accisst a fortement recommandé de se départir et de remplacer cette échelle ;

CONSIDÉRANT les soumissions ci-dessous recueillies pour une échelle de 10 pieds en aluminium de classe 1A :

Fournisseur	Prix avant taxes	Livraison	Prix total avec taxes
Tenaquip	321,00 \$	0,00 \$	369,07 \$
Grainger Canada	283,51 \$	114,80 \$	457,96 \$

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pascal Trudel suggère de vérifier le prix de l’échelle chez Givesco inc. à Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires pour l’achat de cette échelle sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Équipements et outils » et seront financés à même le fonds d’administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-05-075

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l’unanimité d’accepter la dépense et d’autoriser l’achat de l’échelle de 10 pieds en aluminium de classe 1A à l’endroit le moins cher entre Tenaquip et Givesco inc.

6.5 ÉCHELLE POUR ACCÈS AUX CUVES DE CARBONATE

CONSIDÉRANT QUE les opérateurs auraient besoin d’une échelle donnant accès aux ouvertures des cuves de carbonate pour réaliser des travaux d’entretien et de nettoyage ;

CONSIDÉRANT QUE l’espace entre les cuves de carbonate est très limité et que ce ne sont pas tous les types d’échelles qui convient à cet espace ;

CONSIDÉRANT les soumissions ci-dessous recueillies pour une échelle 2 marches à plateforme 10 pouces par 16 pouces :

Fournisseur	Prix avant taxes	Livraison	Prix total avec taxes
Grainger Canada	381,85 \$	73,53 \$	523,57 \$
Amazon	636,04 \$	0,00 \$	731,29 \$

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pascal Trudel suggère de vérifier le prix de l'échelle chez Givesco inc. à Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires pour l'achat de cette échelle sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Équipements et outils » et seront financés à même le fonds d'administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-05-076 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser l'achat de l'échelle 2 marches à plateforme 10 pouces par 16 pouces à l'endroit le moins cher entre Grainger Canada et Givesco inc.

6.6 DÉTECTEURS DE MONOXYDE DE CARBONE INDUSTRIELS

CONSIDÉRANT QUE lors de sa visite annuelle, le préventionniste de Groupe Accisst a mis dans les priorités des mesures correctives à apporter de s'assurer de la présence d'un détecteur de monoxyde de carbone de type industriel où la combustion d'un gaz ou d'essence est produite à l'intérieur de votre bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE l'exposition des travailleurs au monoxyde de carbone est une tolérance 0 de la CNESST et l'employeur doit utiliser les méthodes et les techniques visant à identifier, à contrôler et à éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité des travailleurs ;

CONSIDÉRANT QUE CNS Sécurité dépose une soumission au coût de 3 769,89 \$ plus taxes pour l'installation de deux détecteurs de monoxyde de carbone de type industriel reliés à la centrale d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires pour l'installation de deux détecteurs de monoxyde de carbone de type industriel sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Entretien et réparation des bâtisses » et seront financés à même le fonds d'administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-05-077 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Pascal Trudel et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser l'installation de deux détecteurs de monoxyde de carbone de type industriel par CNS Sécurité au coût de 3 769,89 \$ plus taxes.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal, séance tenante ;

POUR CE MOTIF :

2025-05-078 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Martin Lamy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2025.

8. DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 17 avril 2025 et résume les communications ayant un intérêt public.

2025-05-079 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

9. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 12 mai 2025 ;

POUR CE MOTIF :

2025-05-080 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Pascal Trudel et résolu à l'unanimité de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

10. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 12 mai 2025 ;

POUR CE MOTIF :

2025-05-081 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de vingt mille deux cent soixante-douze et quarante-deux (20 272,42 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 15 mai 2025.

Mario Paillé, trésorier

11. DÉPÔT DES RÉSUTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 30 avril 2025 préparé en date du 7 mai 2025 ;

POUR CES MOTIFS :

2025-05-082 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Pascal Trudel et résolu à l'unanimité de déposer aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 30 avril 2025.

12. SUIVI DES HEURES ACCUMULÉES DES EMPLOYÉS

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport des heures accumulées des employés pour la semaine se finissant le 10 mai 2025.

13. VARIA

13.1 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser l'audit annuel de ses états financiers, le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré doit, en vertu de l'article 966 du Code municipal, nommer un vérificateur externe ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Mallette S.E.N.C.R.L. dépose en date du 5 mai 2025 une offre de service pour l’audit des états financiers de l’exercice se terminant le 31 décembre 2025 au coût de 14 995,00 \$ comprenant les services suivants :

- Audit des états financiers au 31 décembre 2025 ;
- Préparation du rapport financier et des notes complémentaires ;
- Présentation au conseil d’administration ;

CONSIDÉRANT QU’à ces honoraires s’ajoutent des frais d'administration et de technologie correspondant à un pourcentage des honoraires facturés déterminé par Mallette au 1^{er} septembre de chaque année, ainsi que les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires pour procéder à l’audit des états financiers de l’exercice se terminant le 31 décembre 2025 seront prévus lors de la préparation du budget 2026 de la Régie et que les dépenses seront comptabilisées au poste budgétaire « Adm – Honoraires comptables » ;

POUR CES MOTIFS :

2025-05-083

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l’unanimité :

QUE la firme Mallette S.E.N.C.R.L. soit nommée à titre de vérificateur externe de la Régie d’aqueduc de Grand Pré pour l’exercice se terminant le 31 décembre 2025 selon les conditions de offre de service déposée en date du 5 mai 2025 ;

QUE la dépense soit acceptée et que la firme Mallette S.E.N.C.R.L. soit autorisée à réaliser l’audit des états financiers de l’exercice se terminant le 31 décembre 2025 au coût de 14 995,00 \$ plus les frais d'administration, de technologie et les taxes applicables ;

QUE Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie d’aqueduc de Grand Pré l’offre de service déposée par Mallette S.E.N.C.R.L.

13.2 ADOPTION D’UNE POLITIQUE SUR LA CONSOMMATION D’ALCOOL OU DE DROGUES

Ce point est reporté à la prochaine séance.

13.3 ASSURANCE COLLECTIVE – DÉLÉGATION À LA MRC DE MASKINONGÉ

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé offre à son personnel une assurance collective en association avec le *Fonds régional d’assurance collective des municipalités de la Mauricie*, un regroupement d'autres municipalités locales de la région de la Mauricie ;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débuter le 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QU’un cahier des charges a été élaboré par ASQ Consultants, cabinet en avantages sociaux et Monsieur Jean-Philippe Lamotte, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions ;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 569 et 576 du Code municipal du Québec ;

POUR CES MOTIFS :

2025-05-084

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l’unanimité :

QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré délègue à la MRC de Maskinongé son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective ;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à Monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

13.4 MANDAT DE GESTION DU PROGRAMME DU REGROUPEMENT RÉGIONAL D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE le cabinet, ASQ Consultants effectue la gestion du Fonds régional d'assurance collective des municipalités de la Mauricie depuis la création du regroupement et qu'il a participé à la rédaction des cahiers des charges des précédents appels d'offres, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré adhère à ce regroupement d'assurance collective ;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet ASQ Consultants a déposera une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération payable au cabinet ASQ Consultants est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

POUR CES MOTIFS :

2025-05-085

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Trudel et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE le conseil de la Régie d'aqueduc de Grand Pré confie à ASQ Consultants le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective ;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à Monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

APPEL DE CANDIDATURES POUR UN POSTE D'OPÉRATEUR EN TRAITEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT QUE Madame Josée Bellemare demande s'il serait pertinent de lancer un appel de candidatures pour un poste d'opérateur en traitement des eaux puisque l'été apporte un surplus de travail et la période de vacances des opérateurs ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Josée Bellemare mentionne que les étudiants finissants des différents programmes en traitement des eaux vont terminer bientôt leurs études et qu'il faudrait profiter de l'occasion pour tenter d'en embaucher un avant qu'ils se trouvent un autre emploi ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Roger Michaud renchérit qu'en cas de blessure ou de maladie à un des opérateurs, la Régie tombe rapidement à court de main d'œuvre ;

POUR CES MOTIFS :

2025-05-086

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité :

QUE la Régie lance un appel de candidatures pour un poste d'opérateur en traitement des eaux ;

QUE les conditions de travail soient celles des contrats de travail des opérateurs en traitement des eaux et que l’échelon salarial sera déterminé en fonction de l’expérience du candidat ;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à préparer, avec l’aide de sa collègue responsable des opérations par intérim une offre d’emploi à partir de la description de poste d’opérateur en traitement des eaux et à l’afficher ;

QUE le comité de sélection soit composé de Monsieur Roger Michaud, Monsieur Mario Paillé et Madame Luce Beaudin pour rencontrer les candidats et faire les recommandations d’embauche au conseil d’administration.

15. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l’ordre du jour ont été discutés;

POUR CE MOTIF :

2025-05-087

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l’unanimité que la présente assemblée soit levée à 21 h 10.

Président

Secrétaire-Trésorier

